

pratiques et les coutumes établies, il n'est pas douteux qu'en face de circonstances uniques, de nouveaux précédents puissent être créés. Nous pouvons, assurément, établir de nouveaux règlements et de nouvelles coutumes qui serviront aux Parlements futurs s'ils se trouvent en face de circonstances uniques comme celles qui existent aujourd'hui. Je veux parler, bien entendu, du fait que pour la quatrième fois en cinq élections, les Canadiens ont choisi leurs représentants de telle sorte qu'aucun parti politique ne détient une majorité absolue.

Il ne nous appartient pas de dire si c'est une bonne ou une mauvaise chose. C'est l'opinion de ceux qui sont nos maîtres, de ceux qui ont voté le 8 novembre 1965 et aux élections précédentes, que les députés, même sous un gouvernement minoritaire, doivent s'efforcer de poursuivre leur tâche.

• (12:20 p.m.)

J'estime qu'en les réalisant, les Canadiens leur ont confié un mandat bien précis qui les oblige à ne pas briguer de nouveau leurs suffrages tant que la législature actuelle n'aura pas duré au moins une bonne partie du temps normal. En tout cas, c'est mon avis. Je crois que la population a manifesté son opinion dans ce sens. Je sais qu'au cours de la dernière campagne électorale, j'ai souvent entendu dire dans ma circonscription, par le candidat du parti qui forme le gouvernement, qu'un gouvernement majoritaire était la principale question en jeu, et que c'était là le but principal des élections. Le candidat du parti qui constitue le gouvernement a réitéré ces propos au cours de toutes les réunions où j'étais également invité à prendre la parole devant les électeurs et nul doute que les autres députés ont eu la même expérience.

De fait, monsieur l'Orateur, la question avait été sûrement étudiée et discutée avec soin. C'était, si je ne me trompe, la raison que l'on avait donnée pour déclencher des élections. Le premier ministre a annoncé qu'il chercherait à obtenir un nouveau mandat parce qu'il lui fallait un gouvernement majoritaire. On ne peut trouver aucune autre raison aux dernières élections. Le gouvernement ne risquait sûrement pas d'être renversé avant le 8 septembre 1965; les membres des tiers partis avaient, à l'occasion, accordé leur appui au gouvernement.

C'est très bien; c'est le privilège du gouvernement. Mais, comme je l'ai déjà fait remarquer, on a vu des situations comme celle de 1963, par exemple, alors que le Nouveau parti

démocratique s'est abstenu de voter, évitant ainsi la défaite du gouvernement, on a vu les autres partis minoritaires appuyer le gouvernement de temps à autre, et je crois qu'on peut dire: «Avec des ennemis comme ceux-là, a-t-on besoin d'amis?»

Voilà pour le gouvernement majoritaire. J'ai constaté, en visitant ma circonscription et l'Ouest canadien, que la population me disait au sujet du gouvernement majoritaire des choses bien différentes de celles qu'elle avait dites au premier ministre. Les gens me disaient: «Eh bien, pour l'amour du ciel, s'il s'agit d'une majorité absolue, ne permettez pas aux libéraux de remporter la majorité.» Voilà leur opinion, qui est très sensée.

En tout cas, monsieur l'Orateur, nous voici avec un gouvernement minoritaire et nous devons accepter la situation. Par conséquent, je pense que nous devons examiner et établir notre position de nouveau. C'est pourquoi, lorsque le très honorable premier ministre a déclaré vendredi dernier qu'il considérerait la défaite du gouvernement sur l'amendement dont la Chambre était saisie comme un motif suffisant pour démissionner et déclencher d'autres élections—il n'a pas employé ces termes exacts, mais on ne peut s'y tromper—j'estime qu'en adoptant cette attitude, il va à l'encontre des désirs du peuple canadien. (*Applaudissements*)

Plusieurs possibilités s'offrent au premier ministre. Je n'ai pas l'intention d'énumérer les différentes situations qui peuvent se présenter. Évidemment, cela dépend de la forme de l'amendement; cela dépend de la sincérité du gouvernement lorsqu'il affirme agir en vertu d'un principe fondamental et soutient que s'il ne parvient pas à faire comme il l'entend dans ce cas particulier, il en résultera une situation malheureuse au pays.

Des circonstances peuvent se présenter dans lesquelles un gouvernement, non seulement parce qu'il a essuyé un échec, non seulement parce qu'il ne peut pas faire comme il l'entend, aurait raison de suivre la voie proposée par le premier ministre. Mais si nous voulons suivre les pratiques traditionnelles, même si les circonstances actuelles sont complètement différentes de celles du passé, alors je répète que le gouvernement agit contre les désirs du peuple canadien.

Il y a de nombreuses coalitions possibles, mais rien n'empêche le gouvernement de se conformer aux points de vue exprimés par une majorité des députés. J'en suis à ma 5^e législature. Jusqu'ici, on ne m'a jamais con-